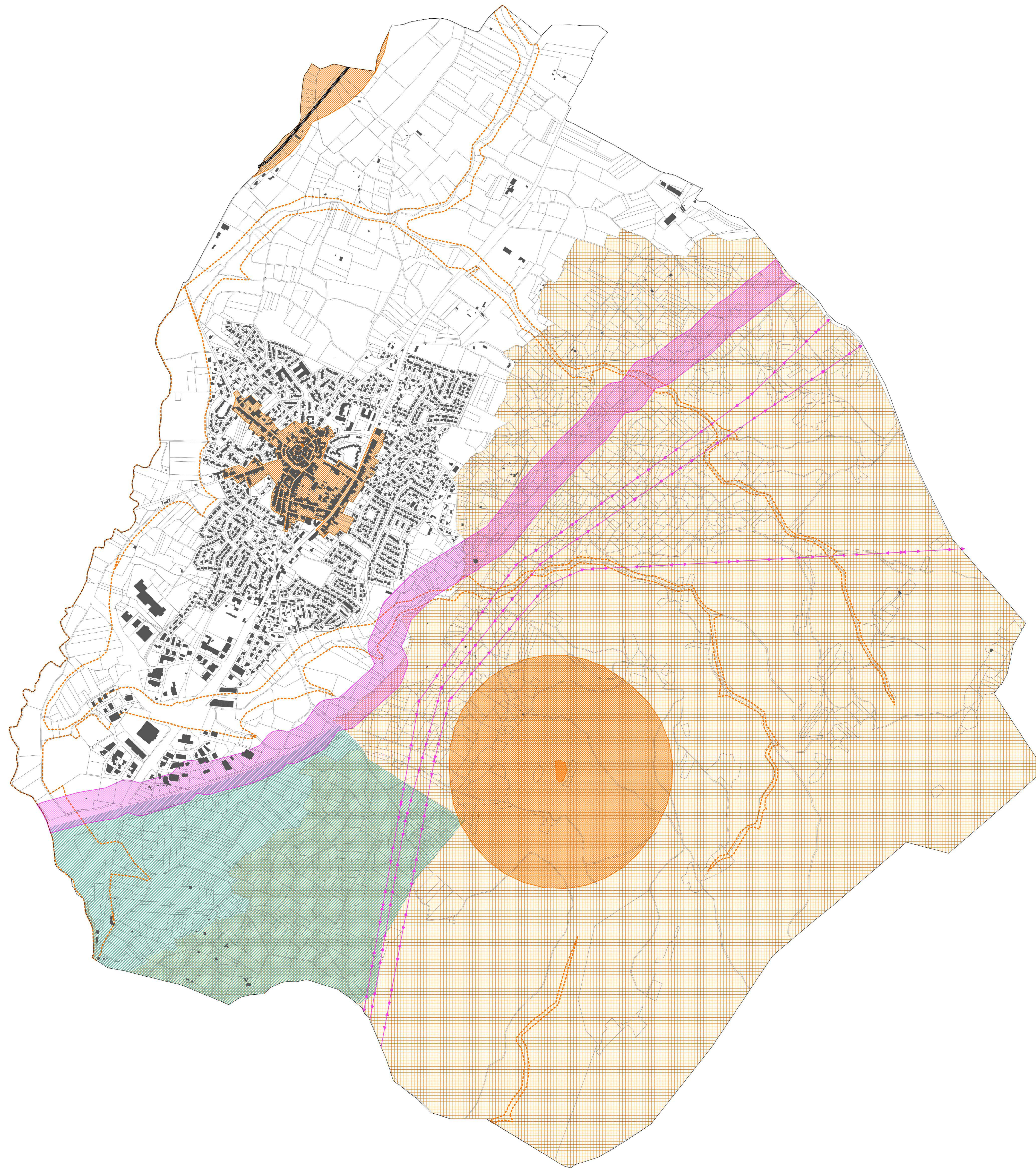


# 1<sup>ère</sup> Modification du Plan Local d'Urbanisme

## 5b // PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Dossier approuvé le :  
(coché de la main du Maire)  
**PROVISOIRE**

Agence ROBIN & CARBONNEAU  
urbanisme & architecture - 8 rue Frédéric Bazille - 34 000 Montpellier  
09 51 27 25 17 - contact@robin-carbonneau.fr



### Servitudes d'Utilité Publique

#### AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

- Monuments historiques
- Périmètre de protection des monuments historiques

#### AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés

- Sites inscrits et classés

#### AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché

#### I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz

- Zone de protection

#### I4 : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

- Ligne aérienne

#### PM1 : Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers

- Enveloppe du Plan de Prévention des Risques inondation

#### T1 : Servitude relative aux voies ferrées

- Voie ferrée
- Zone de protection

